Conseil Municipal,

Séance du lundi 03/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3e jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 29 octobre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Du Conseil**,** sous la présidence de JANIN Christian

PRESENTS : M. JANIN Christian, MME NIVON Nadège, M. PORCHERON Nicolas, MME DUPHOT Anne-Marie, M. AILLOUD Denis, MME BERTHELET Isabelle, M. VALENCIER André, M. BAUDRAN Florence, MME DIDIER Sophie, M. BENARD Freddy, MME PEYTOUD Stéphanie, MME BODEREAU Chantal, M. PEREZ Rémi,

EXCUSES : M. CAILLAUX Jean-François, M. RONZON Dominique, M. CHEVALIER Michel, MME BROLLES Véronique, M. LAVERGNE Jérôme, MME JURY Marilyne.

ABSENTS :

POUVOIRS : Jean-François CAILLAUX donne pouvoir à Nicolas PORCHERON
Michel CHEVALIER donne pouvoir à Nadège NIVON
Dominique RONZON donne pouvoir à Christian JANIN
Secrétaire de séance : André VALENCIER

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 3 novembre 2025 à 19h30

- Appel des conseillers
- Choix du secrétaire de séance : André VALENCIER
- Choix date prochain conseil : 15/12/25
- Validation PV du précédent conseil

Ordre du jour :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil est enregistré pour faciliter le compte rendu.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du conseil municipal précédent et approuvé à l'unanimité

2. Renouvellement de la convention avec France Victimes 38

Depuis septembre 2020, un poste d'intervenant social a été créé dans notre territoire, suite au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de janvier 2019. Cet intervenant est présent au commissariat de Vienne et dans les brigades de gendarmerie du secteur. Son rôle est d'accueillir, écouter, orienter et parfois accompagner les victimes lorsqu'elles déposent plainte. Il fait le lien entre les forces de l'ordre et les services sociaux, pour une prise en charge plus complète des personnes en difficulté.

Ce poste est porté par l'association **France Victimes 38 – APRESS**, et **cofinancé par les communes du territoire**.
Le financement repose en partie sur le **Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui est sollicités par Vienne Condrieu Agglomération**
Nicolas PORCHERON demande s'il s'agit d'une association et pourquoi cette association a besoin d'une plus grosse subvention
Réponse du Maire : Explique qu'un salarié peut intervenir de jour comme de nuit.
Nicolas PORCHERON : Pourquoi c'est une salariée de l'association et pas de Vienne Condrieu Agglomération ?
Réponse du maire : C'est un choix qui a été fait, le statut associatif permet des financements plus importants et rend le sujet plus accessible à la population dans sa communication.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention du poste d'intervenant social pour les années 2026 à 2028 et des financements associés.

Arrivée de M. Freddy BERNARD à 19h48

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de Basket d'Eyzin-Pinet

Le Conseil Municipal d'Eyzin-Pinet propose d'attribuer une **subvention exceptionnelle de 1 380 €** au **Club de Basket local**.
Ce soutien vient compléter les aides déjà obtenues par le club auprès du Département et de la Région, pour l'achat de matériel sportif neuf.
Historiquement, la commune finançait le remplacement des panneaux de basket.
La participation financière de la Commune couvre uniquement le reste à financer, ce qui permet d'optimiser les ressources publiques tout en accompagnant le développement du club.
Nicolas PORCHERON : l'association a profité de l'occasion pour s'équiper de différents matériels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 380 euros au Club de Basket d'Eyzin-Pinet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe à procéder au versement de ladite subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

4. Tarifs du cimetière communal

Suite à la délibération de reprise des concessions, des travaux de purges et de conservation se sont avéré nécessaire.
Les corps sont mis dans des caisses à destination d'un caveau communal.

a. A Chaumont les travaux de purge des concessions sont déjà réalisés en urgence en raison du manque de place et de la forte demande,
b. A Eyzin, ces travaux de purge des concessions seront a programmés pour 2026

La Commune d'Eyzin-Pinet propose une actualisation des tarifs du cimetière, à compter du 3 novembre 2025.
Depuis la dernière mise à jour en mai 2022, une opération de reprise des concessions abandonnées a été menée, ce qui a permis de libérer des emplacements et d'améliorer la gestion du cimetière.

Dans ce cadre, une nouvelle offre est proposée :

Des caveaux d'occasion, vide, accompagnés de monuments funéraires (stèle et/ou dalle).

Ces éléments viennent en complément des concessions classiques.

À noter :

- Le prix du caveau est indépendant de celui de la concession.
- Le prix du monument est également distinct.
- Les administrés pourront choisir : la durée de la concession (30 ou 50 ans), ajouter un caveau d'occasion, et éventuellement un monument.

Cette évolution permet de mieux répondre aux besoins des familles tout en valorisant les espaces disponibles.

L'ensemble de élus demandent sur quelle base les tarifs ont été établis

Le maire répond qu'une enquête a été faite auprès des autres communes disposant de caveau d'occasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la nécessité d'actualiser les tarifs du cimetière communal en lien avec l'évolution de l'offre ;
- Considérant l'intérêt de proposer des solutions adaptées aux besoins des administrés ;

Décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs suivants à compter du 3 novembre 2025 :

	15 ans	**30 ans**	**50 ans**
Cavurne	**400.00 €**	**700.00 €**	**1 000.00 €**
Cavurne enterrée	**400.00 €**	**700.00 €**	**1 000.00 €**
Concession simple 3m²		**300.00 €**	**450.00 €**
Concession double 6m²		**550.00 €**	**900.00 €**

- De fixer les tarifs des prestations complémentaires comme suit (à ajouter au prix de la concession choisie) :

CAVEAU D'OCCASION	**TARIFS**
Caveau d'occasion simple	**800.00 €**
Caveau d'occasion double	**1 200.00 €**
Monument (stèle et/ou dalle) en granit	**200,00 €**

- De préciser que le choix d'un caveau d'occasion implique l'achat d'une concession de 30 ou 50 ans, selon les tarifs en vigueur

André VALENCIER demande s'il est possible de couper des arbres situés dans le cimetière

Le Maire répond que sur la concession, ce n'est pas possible mais qu'autour de la parcelle c'est totalement possible. Des travaux seront faits en ce qui concerne les arbres autour des concessions sur lesquelles les services techniques peuvent intervenir

5. **Autorisation de signature d'une convention entre la commune et l'association du patrimoine eyzinois pour l'entretien d'une croix de mission**

Le Conseil Municipal d'Eyzin-Pinet est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association du Patrimoine d'Eyzin-Pinet, dans le cadre de la restauration de la croix de mission, érigée en 1899.
Cette croix, qui fait partie du patrimoine historique de la commune, est aujourd'hui en mauvais état et nécessite une intervention urgente.
L'Association souhaite prendre en charge la restauration.
La Commune financera les travaux, qui seront remboursés par l'Association selon un échéancier convenu.
Le Conseil est donc appelé à délibérer sur l'autorisation donnée au Maire pour signer cette convention.
Denis AILLOUD : si l'association du patrimoine a plus d'argent elle remboursera + tôt
Fait un historique de cette croix, créée en 1899 pour faire venir les fidèles et les « sous »
Montant estime des travaux : près de 15 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention relatif à l'entretien et à la restauration de la croix de mission ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

6. **Acceptation par la commune d'un don de l'association du patrimoine eyzinois pour la restauration de la croix de mission**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la restauration de la croix de mission, datant de 1899, qui fait partie du patrimoine local.
La croix est en mauvais état et doit être restaurée rapidement. L'Association du Patrimoine d'Eyzin-Pinet soutient cette démarche et versera un don pour financer tout ou partie des travaux.
La Commune avancera les frais, qui seront remboursés par l'Association selon un calendrier défini.
Le Conseil doit donc autoriser Monsieur le Maire ou Madame la 1ère adjointe à accepter le don de l'association
Remboursement en 3 fois :

- Fin 2025 ou début 2026 : **7 000 €**
- Fin 2026 ou début 2027 : **3 500 €**
- Fin 2027 : **2 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le principe d'un don proposé par l'Association du Patrimoine Local, destiné à contribuer à la restauration de la croix de mission ;
- **AFFECTE** ce don au budget de l'opération de restauration ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe à recevoir ce don de 7000 € au nom de la Commune, à signer tous les documents nécessaires à son acceptation, ainsi qu'à la mise en œuvre de cette affectation.

7. Signature d'une convention avec l'association du patrimoine eyzinois pour la préservation du site du « mur au serpents »

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'Association du Patrimoine d'Eyzin-Pinet.
Cette convention concerne l'entretien et la restauration du Mur aux Serpents, une œuvre d'art brut unique, créée par Maurice LOMBARD, et reconnue comme un élément du patrimoine culturel et artistique de la commune.
La Commune et l'Association s'engagent à coopérer pour préserver ce monument :

- L'Association assurera les petits travaux d'entretien et sensibilisera les habitants,
- La Commune prendra en charge les travaux plus lourds et veillera à la sécurité du site.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de valoriser le patrimoine local et de préserver une œuvre atypique qui fait partie de l'identité d'Eyzin-Pinet.
Christian JANIN précise que la commune interviendra sur le mur qui a tendance à se coucher et où il faudrait intervenir rapidement,
A la question de savoir si le terrain appartient à Monsieur LOMBARD
Pourquoi ce n'est pas lui qui s'en occupe ? parce qu'il habite à Paris et il ne souhaite pas le vendre pour l'instant, les cendres de son papa étant dispersées sur le terrain.
Anne-Marie DUPHOT un spécialiste viendra parler des serpents ?
Nadège NIVON : cette personne habite Eyzin et les connait très bien !
M. LOMBARD envoyait les vipères qu'il capturait pour les laboratoires de recherches

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention relatif à l'entretien et à la restauration du Mur aux Serpents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la Première Adjointe, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre**.**

8. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature de la Convention Opérationnelle n°00B156 – Centre-Bourg

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire,
Vu le projet de **Convention Opérationnelle n°00B156** entre la Commune d'Eyzin-Pinet, la Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu et l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), relatif à une opération de requalification foncière au cœur du village,
Considérant :

- Que cette opération vise à revitaliser le centre-bourg par la création de logements et de commerces en rez-de-chaussée ;
- Que le projet s'inscrit dans les objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPORA et dans les politiques locales d'aménagement ;
- Que la convention définit les engagements techniques, financiers et fonciers des parties pour la mise en œuvre du projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Mme la 1ère adjointe à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

9. Signature d'une convention en vue de l'aménagement d'un chemin de randonnée pédestre (Marais des Charlottes)

La Commune d'Eyzin-Pinet souhaite créer un nouveau chemin de randonnée pédestre qui traverse plusieurs terrains privés, dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine naturel.

Une convention est proposée avec les propriétaires concernés pour permettre, gratuitement :

- Le passage du public sur le chemin,
- La réalisation des aménagements, de l'entretien et du balisage par la Commune,
- L'engagement des propriétaires à laisser le passage libre aux randonneurs.

Cette convention ne crée ni servitude ni droit réel sur les terrains**.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'autoriser le Maire ou Mme la 1ère adjointe à signer la convention de passage à titre gracieux avec la SCI du Château et M. et Mme JACQUET, dans les conditions définies ci-dessus ;
- De confier à la commune la réalisation des aménagements, de l'entretien et du balisage du chemin, sous sa responsabilité ;
- De préciser que cette convention ne crée aucun droit réel sur les propriétés privées concernées.

Partir en direction du moulin et rejoindre la maison d'autonomie

10. Achat d'une parcelle chemin du Paviot

Dans le cadre de la régularisation foncière du chemin du Paviot, la commune avait déjà prévu, en 2018, d'acquérir deux parcelles appartenant aux consorts MEFFRE/CLAIR.

Mme Véronique MEFFRE propose les parcelles ZH405, et ZH 404 à la vente. La parcelle ZH404 correspond au chemin du Paviot.

C'est une opportunité pour finaliser la régularisation et sécuriser l'emprise du chemin rural.

Il est proposé de l'acquérir aux conditions financières initiales, soit 0,30 € le m², pour une surface de 619 m², ce qui représente 185,70 €.

La délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les actes afférents. En 2018 l'acquisition n'était pas possible car ces terrains avaient été oublié dans la succession familiale des propriétaires

Mais aujourd'hui l'acquisition est rendue possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

- D'autoriser le Maire ou Mme la 1ère adjointe à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle ZH404 appartenant à Mme MEFFRE ;
- De fixer le prix d'acquisition sur la base de 0.30 € / m² soit 619 m² x 0.30 = 185.70 €

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Ressources humaines

Je vous propose un point rapide sur les évolutions récentes au sein des ressources humaines de notre collectivité.

a. Départ de Christelle GALDEANO
   Christelle GALDEANO a quitté ses fonctions d'ATSEM au sein de l'équipe mutation Ste Colombe. Nous avons tenu à la remercier pour son investissement et son professionnalisme tout au long de son parcours parmi nous. Son départ a naturellement entraîné une réorganisation.
b. Accueil d'une nouvelle ATSEM
   Dans ce cadre, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle ATSEM Mme VANDERBEKE Léa, qui vient directement remplacer Christelle. Virginie l'a présentée à l'équipe la semaine dernière et elle a commencé aujourd'hui (3 novembre), elle apporte déjà une belle énergie à l'équipe. Ce recrutement permet d'assurer la continuité du service auprès des enfants et des enseignants. Elle était contractuelle à Estrablin Titulaire du concours d'ATSEM depuis quelques mois elle travaillait en tant qu'auxiliaire puéricultrice en cardiologie et a souhaité donner une autre direction a son parcours professionnel
c. Accueil de Mme PAULET Alicia, notre nouvelle bibliothécaire
   Ce renfort s'inscrit dans notre volonté de dynamiser les actions culturelles. Son arrivée est une belle opportunité pour développer de nouveaux projets et de permettre aux bénévoles de travailler plus sereinement. Remercier chaleureusement nos bénévoles qui ont fait tourner la bibliothécaire jusqu'à ce jour.

Chantal Bodereau demande si Mme PAULET partage temps avec une autre commune ? Monsieur le Maire répond que non pas à sa connaissance.

d. Suite à la démission de Mme LEBRAT, un recrutement est en cours afin d'assurer le remplacement dans les meilleurs délais. L'objectif est de maintenir la qualité du service tout en accompagnant au mieux la transition.

Pénurie de personnel : trouvé quelqu'un qui veut travailler que le midi et nous avons une personne pour le soir.

2. Point sur l'avancée du projet Ecole

Présentation du projet : ce projet on en est au niveau du chiffrage qui représente 1,5 million d'euros.

La création d'une traboule à la demande de Rémi PEREZ au niveau du préau sera en lamé collé, sur la place, le visuel fera comme une vraie entrée d'école.

C'est un projet dont on a déjà acté la subvention de la Région qui représente 125 000€.

Il subsiste des doutes pour les subventions du département qui a gelé pour l'instant l'enveloppe 2028.

Vienne Condrieu agglomération va nous accompagner pour les demandes de subvention sur diverses thématiques (agence de l'eau, construction bois, économie d'Energie…)

3. Retour sur les visites croisées pour « villes et villages fleuris »

Le 20 octobre dernier, dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris, une visite croisée a été organisée par le **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cette démarche vise à accompagner les communes dans leur candidature, en leur apportant conseils et expertises, tout en identifiant celles qui pourraient prétendre à une nouvelle fleur.

Matinée à Saint-Savin

La journée a débuté à **Saint-Savin**, commune déjà détentrice d'une première fleur et candidate à une seconde. Malheureusement, la météo n'a pas été clémente : pluie, grisaille, et ambiance humide ont un peu terni la visite. Malgré cela, les échanges ont été constructifs et le CAUE a pu faire ses observations.

Après-midi à Eyzin-Pinet, heureusement, Et contre toute attente, le soleil s'est invité juste à temps pour la visite !

Accompagnés de **Stephen**, notre responsable technique, nous avons guidé le jury à travers les différents aménagements du village. La visite a été **très appréciée**, avec plusieurs points forts soulignés :

- Le **cheminement en bois, promenade du marais**, qui a particulièrement séduit le jury. Ils attendent avec intérêt l'agrandissement prévu.
- L'**espace sous la salle des fêtes**, jugé agréable et bien pensé, bien que le manque d'arbres ait été noté comme un axe d'amélioration.

Une personne du CAUE a donné beaucoup de conseil et de critiques constructives, on sait quels points sont à améliorer.

À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de **retour écrit** du CAUE, mais les impressions à chaud étaient très positives.

4. Présentation des travaux 2026 sur voirie communale

7 chantiers au programme 2026 :

- Route des Abereaux Le maire demande à ce que ces travaux sur la VC14 soient pris en charges par VCA.
- Chemin de Montée chez Voisin VC5 tapis d'enrober.
- Route du Chamboud tapis enrobé.
- Montée de Pérouse bas VC33VC 33 déformation de la voirie.
  Stephanie PEYTOUD demande que VCA prévienne la mairie une semaine à l'avance avant d'intervenir.
  - *R*oute des Crez VC1 1 demi chaussée sur 32 ml
  - Route du Buron VC48 bicouche, des fossés ont été créé sur les côtés et il faudrait changer les tuyaux.

Il faut 60 ans pour faire le tour de la commune et un enrobé ne dure pas 60 ans.

Le conseil valide les propositions.

André VALENVIER demande à ce que les trous (nids de poule) soient bouchés
Anne Marie DUPHOT comment on fait pour les routes départementales, M le maire dit qu'il a déjà sollicité le département pour la montée de Pinet.

Sur le principe le conseil demande à ce que le budget de la voirie soit augmenté de 24 000 euros (montant qui passe à 3 500€ après négociations).

Remi PEREZ : Route travaux à prévoir sur 2027. Envoyer les Services Techniques pour faire une cunette en béton pour pérenniser le ruissellement monté de la marnière à Chaumont.

5. **130 ans de l'Union de la Vallée, aide exceptionnelle**

Nadège NIVON : Quelques dates importantes de l'UDV une année d'anniversaire avec plusieurs manifestations pour 2026 de mars à novembre.
Cette année, l'Union de la Vallée, notre association musicale emblématique, célèbre un événement tout à fait remarquable : ses **130 ans d'existence**. Fondée en 1896, elle incarne depuis plus d'un siècle la passion, la convivialité et l'engagement culturel au cœur de notre commune.
Avec ses **66 musiciens amateurs**, ses concerts réguliers et sa participation active à la vie locale, l'Union de la Vallée est bien plus qu'une harmonie : c'est un pilier de notre identité communale.
À l'occasion de cet anniversaire exceptionnel, le maire propose que la commune accorde à l'association une **aide exceptionnelle**, afin de soutenir l'organisation des festivités prévues en 2026 et valoriser leur contribution à Eyzin-Pinet.
Cette aide pourrait permettre :

- La mise en place d'un **concert anniversaire** d'envergure.
- La création d'**outils de communication** (affiches, vidéos, livre souvenir…).
- Le soutien logistique pour l'accueil du public et des musiciens invités.

Il s'agit de célébrer plusieurs dates en 2026, mais aussi de **reconnaître et encourager** une dynamique associative qui participe pleinement au rayonnement de notre commune.
Je vous invite donc à soutenir cette proposition, en cohérence avec notre volonté de valoriser le tissu associatif local.
Si vous en êtes d'accord, une délibération sera faite en ce sens.
Nicolas PORCHERON indique que c'est l'association qui fait le plus d'animation dans le village

URBANISME

PRESENTATION DES DEMANDES D'URBANISME

Registre des dossiers d'instruction PC DP CU.

RETOUR SUR LA PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DE V.C.A

Chantal 8/10 climat Energie espace rénove-habitat accompagnement à la rénovation qui est sous utilisé par les habitants et permet de lutter contre la précarité, l'accompagnement est gratuit on peut disposer d'une liste de professionnel.
Nicolas PORCHERON pas d'aide financière mais un accompagnement : Aide à la constitution du dossier.
Le constat : cette aide est peu demandée alors qu'une personne est à temps plein pour le conseil.
Ils ont fait plusieurs campagnes de communication sur Facebook.

Nicolas PORCHERON commission transport

Nettoyage abris bus compétence de l'agglo. Prévention au niveau des incivilités en transport scolaires.
Encourager les familles à utiliser l'application pour géolocaliser les bus.

Commission foncière agricole ?
Récupération de 2 hectares sur 2 communes moins d'élevage donc + de friches
Conférence agricole 27 novembre.
Installation de 5 stations météo sur le territoire.
Ambroisie coléoptère qui éradique l'ambroisie en Italie ça fonctionne et là sur Seyssuel la parcelle n'a plus d'ambroisie.
La dermatose nodulaire des vaches, vaccination obligatoire pour tous les bovins.
Punaise des céréales pas trop concerné.
Le loup dans le Pilat et à Serpaize.
Fin de séance

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21 :49_____